

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2026

Nombre conseillers :

En exercice : 42

Présents : 30 (dont 15 par visioconférence*)

Votants : 40 (dont 10 pouvoirs)

▪ Pour : 40

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le vendredi 26 juin, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes par convocation en date du 19 juin 2026, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège de l'EPCI - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Eric JALTON.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Camille MOUNIEN

Délibération n°2026.06.06/111

Participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la manifestation du Karibbean games festival 2026 organisée par l'association Performance Sport Fusion à Baie-Mahault, le 28 juin 2026

Rapporteur :

M. Sébastien GREDOIRE

Rapporteur de la commission
culture et patrimoine

Etaient présents : 30

Le président : Monsieur Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Pierre Lucien THICOT* (2^{ème} vice-président) - Mme Chantal LERUS (6^{ème} vice-présidente) - Mme Tania GALVANI* (7^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Corine LACASCADE (8^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Hélène SALOMON (11^{ème} vice-présidente) - Mme Claude Lise AZEDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau communautaire : Mme Murielle Narcisse ANDREOPA - Mme Chantal BRELLE* - Mme Kimberley Samira Theophile FRAGNEAU* - M. Francis LUDGER - M. Jean-Luc PLUMASSEAU - M. Rosan Vincent RAUZDUEL* - M. William SURDIN* - M. Mathis VERDOL*

Autres conseillers communautaires : M. Fabrice Séverin BEAUZOR* - M. Teddy BERNADOTTE - Mme Aurélie BITUFWILA YERBE - M. Yann CERANTON* - Mme Karine DESSOUT - Mme Karine DUMESNIL* - M. Sébastien GREDOIRE - Mme Milène LATOR-BELLON* - M. Bertrand Joël MANNE - Mme Magaly Daisy MARCIN* - Mme Marie-Camille MOUNIEN - M. Frédéric THEOBALD - M. Pierre VENUTOLO*

En cours de séance :

Vice-président : M. Georges BREDENT* (4^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau communautaire : M. Eric Bernard CELINAIN

Nombre de conseiller ayant donné pouvoir : 10

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (1^{er} vice-président) à Mme Tania GALVANI - Mme Eliane GUIOUGOU (5^{ème} vice-présidente) à Mme Marie-Corine LACASCADE - M. Jean-Luc Jacques CELIGNY (10^{ème} vice-président) à Mme Magaly MARCIN

Autre membre du bureau communautaire : Mme Laisely EDOM-PARAT à Mme Murielle Narcisse ANDREOPA

Autres conseillers communautaires : Mme Lydia DUPONT à Monsieur Pierre VENUTOLO - Mme Océane GOVINDIN à M. Sébastien GREDOIRE - Mme Murielle ROCH-JABES à M. Bertrand MANNE - M. Olivier SERVA à Mme Aurélie BITUFWILA YERBE - M. Simon VAINQUEUR à M. Frédéric THEOBALD

En cours de séance :

Vice-président : M. Michel MADO (3^{ème} vice-président) à Mme Karine DESSOUT

Nombre de conseiller absent excusé : 2

Vice-président : M. Teddy FOULE (9^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau communautaire : M. Fabert MICHELY

Nombre de conseiller absent non excusé : 0

Acte rendu exécutoire :

▪ Après transmission en préfecture, le

10 JUIL. 2026

▪ Publication sur le site internet ou notification, le :

10 JUIL. 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260626-20260606111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026

Publication : 10/07/2026

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2025-10-21-00003-SG/DCL/BCL daté du 21 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 prévoyant, en application des règles du droit commun, que l'organe délibérant est composé de 42 sièges ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2026.04.01/01 du conseil communautaire du 15 avril 2026 prenant acte de l'installation du nouveau conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 ;
- VU la délibération n°2026.04.01/03 du conseil communautaire du 15 avril 2026 relative à l'élection du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la demande formulée par l'association Performance Sport Fusion en date du 12 juin 2026 par son président, Monsieur Loïc NUIRO ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du président :

Dans le cadre de sa politique active de développement et de promotion des pratiques sportives, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence soutient les initiatives contribuant au rayonnement du territoire et à l'épanouissement de ses habitants.

À ce titre, l'association Performance Sport Fusion organise le Karibbean games festival, qui se tiendra le 28 juin 2026 au Stade de Baie-Mahault.

Cette manifestation a pour objectif de promouvoir les valeurs du sport, de la santé et du vivre-ensemble à travers une journée fédératrice réunissant un large public de participants et de visiteurs. Le festival proposera un programme diversifié comprenant de nombreuses disciplines sportives, des animations culturelles, un village santé, des espaces dédiés aux familles ainsi que la participation de sportifs de haut niveau.

Par son caractère inclusif et intergénérationnel, cet événement contribue à renforcer la cohésion sociale, à encourager la pratique sportive pour tous et à valoriser l'attractivité du territoire de la communauté d'agglomération.

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence est sollicitée afin d'accompagner cette manifestation par la prise en charge de prestations logistiques nécessaires à son organisation.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260626-20260606111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2026
Publication : 10/07/2026

ARTICLE 1- D'approuver la participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la manifestation du Karibbean games festival 2026 organisée par l'association Performance Sport Fusion par la prise en charge directe de dépenses liées à l'organisation de cette manifestation dans la limite de 7 000€.

ARTICLE 2- Les prestations seront commandées directement par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans le respect des règles de la commande publique et dans la limite des crédits inscrits au budget (Enveloppe Baie-Mahault – Subvention association).

ARTICLE 3- Une convention de partenariat pourra être conclue avec l'association Performance Sport Fusion.

ARTICLE 4- Les dépenses seront imputées au budget principal de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 5- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le président et le directeur général de de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président de l'association Performance Sport Fusion ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le

09 JUL. 2026

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le président

La conseillère communautaire



Eric JALTON

Marie-Camille MOUNIEN

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le président de l'association Performance Sport Fusion, le 10 JUL. 2026
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 10 JUL. 2026

